

MINISTÈRE  
DE LA DEFENSE NATIONALE

Edition d'octobre 1957

SECRETARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

BUREAU ARMET

# GRENADE ANTI-CHAR à Fusil de 73 mm

Modèle 1950

*Voir sommaire  
ou réserve*

D. C. A. N. - CHERBOURG  
ARCHIVES A. N.

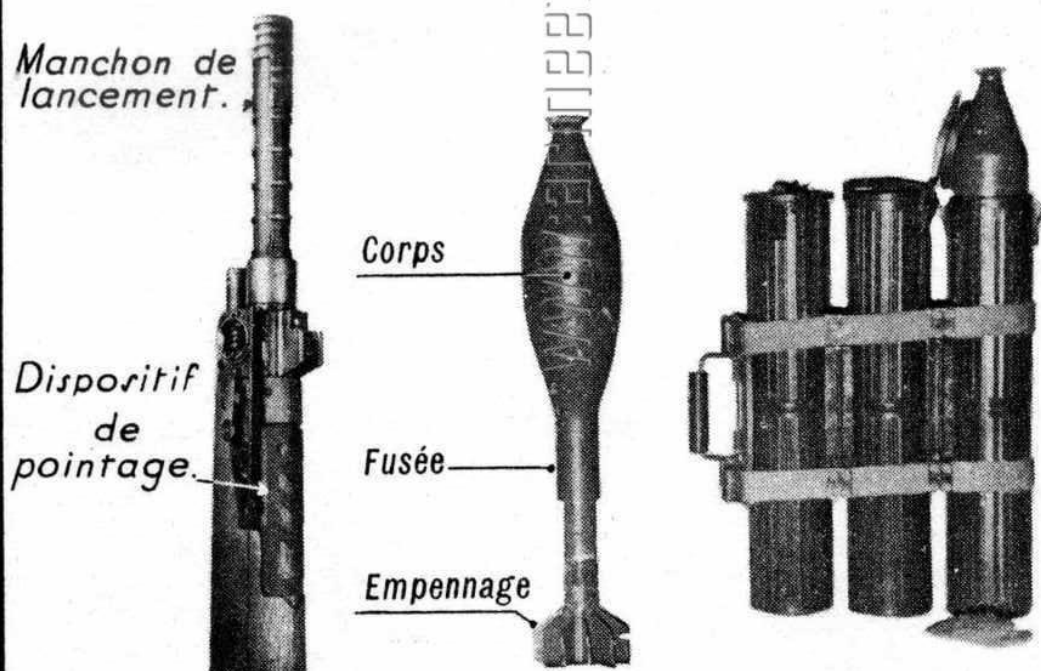
Reçu : *M - 3 - 61*  
*Sans Beau de la Salle du Recette*  
Classé : *NF-2 N° 5*  
Expédié :

GUIDE TECHNIQUE SOMMAIRE

La grenade A. C. à fusil de 73 mm Modèle 1950 est lancée au moyen des fusils de 7,5 mm et de 7,62 mm, munis d'un manchon de lancement et d'un dispositif spécial de pointage.

Le tir s'effectue à l'aide des cartouches spéciales sans balle, pour le calibre de 7,5 mm et pour le calibre de 7,62 mm.

La grenade et ses cartouches propulsives sont placées dans un container étanche. Les étuis sont transportés réunis par trois, avec une sangle de portage.



## DESCRIPTION

---

La grenade A. C. à fusil de 73 mm  
Modèle 1950 comprend :

- un corps en tôle, de forme cylindro-bi-ogivale, à tête striée, contenant la charge creuse ;
- une fusée de culot ;
- un empennage à 12 pales.

Les cartouches propulsives sans balle (de 7,5 et de 7,62 mm) sont logées dans la queue d'empennage grâce à des supports en caoutchouc.



## CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

---

Poids en ordre de tir . . . . .	800 g
Longueur totale . . . . .	406 mm
Poids de la charge explosive . . . . .	340 g



### Performances dans le tir sur chars :

- précision bonne jusqu'à 75 m <sup>(1)</sup> ;
- fonctionnement sous des angles d'incidence allant jusqu'à 70° ;
- *perforation de tous les blindages de chars actuellement en service, quelle que soit la distance.*

---

(1) Acceptable jusqu'à 100 mètres dans des conditions très favorables (char arrêté).

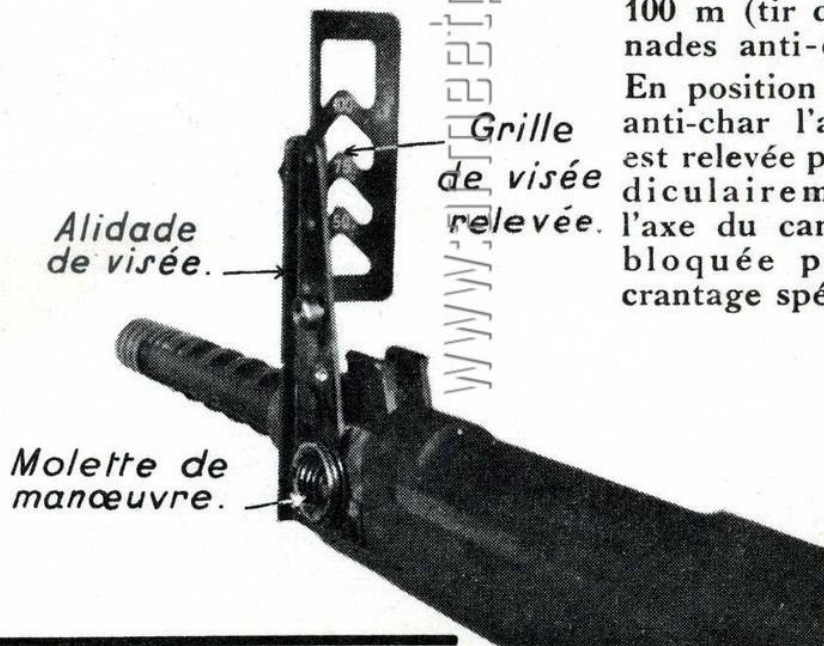
## DISPOSITIF DE POINTAGE pour le tir de la grenade

### APPAREIL SPÉCIAL DE POINTAGE

Les fusils de 7,5 mm M<sup>le</sup> 1936-51 à manchon de 22 mm organisés pour le tir des grenades à fusil sont munis d'un dispositif de pointage qui comprend :

- une reglette, échelle des portées ;
- une molette de manœuvre ;
- un étrier support avec bouton de débrayage pour la réglette ;
- une alidade de visée (tir de la grenade anti-personnel) sur laquelle est rivée une grille de visée comportant 3 chevrons correspondant aux hausses 50, 75 et 100 m (tir de grenades anti-chars).

En position de tir anti-char l'alidade est relevée perpendiculairement à l'axe du canon et bloquée par un crantage spécial.





## MISE EN ŒUVRE

La grenade à fusil Anti-Char de 73 mm  
Modèle 1950 peut être tirée dans 3 positions :

- debout;
- à genoux;
- couché.



Dans toutes les positions, le tireur maintient l'arme en plaçant la main gauche en arrière de l'anneau grenadière, la main droite sur la poignée, l'index allongé le long du pontet.

La bretelle s'engage sous le bras gauche de tireur et prend appui sur la poitrine pour amortir les réactions du recul.

Dans les positions debout et à genoux, la crosse est maintenue entre la hanche et le bras droit.

**LA POSITION NORMALE DE TIR  
EST LA POSITION " COUCHÉ "**

Dans la position " couché ", le bec de la crosse prend appui sur le sol.

Dans chaque position, avant de tirer, il faut :

- préparer l'arme;
- pointer l'arme.

Puis, faire partir le coup.



**Position " COUCHÉ "**



**Position  
" A GENOUX "**



## PRÉPARER L'ARME

---

- Relever l'appareil de pointage et le bloquer dans sa position verticale.
- Placer la grenade. Pour cela, saisir une grenade de la main droite (Après avoir enlevé les 2 cartouches propulsives et la goupille de sécurité) l'empennage vers le bas ; faire glisser l'arme vers l'arrière avec la main gauche pour pouvoir coiffer le manchon avec la queue de l'empennage. Enfoncer la grenade à fond, **SANS FORCER**.



- Charger l'arme avec la cartouche propulsive correspondant à son calibre.

**Position**  
**" DEBOUT "**

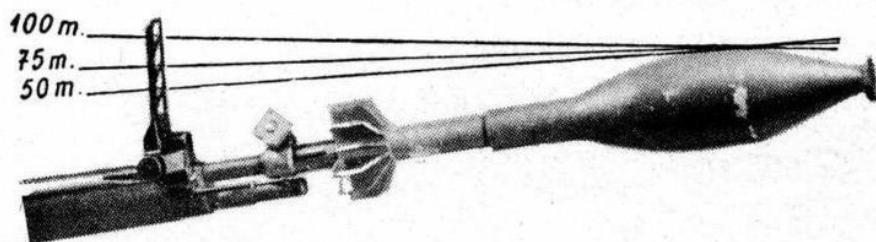


## POINTER L'ARME

Tenir l'arme comme il est indiqué page 5, en tenant compte de la vitesse appréciée du char.

Incliner convenablement le fusil en alignant :

- le chevron correspondant à la distance de l'objectif ;
- la partie supérieure du maître-couple de la grenade ;
- le point à viser (compte-tenu de la correction - but).



## POINT A VISER

---

D (m)	<i>de 10 km/heure à 25 km/heure.</i>
50	<i>l'avant du char.</i>
75	<i>1/2 longueur apparente en avant du char.</i>
100	<i>1 à 2 longueurs apparentes en avant du char.</i>

Sur char s'éloignant : viser la tourelle.

Sur char s'approchant : viser les chenilles.

### FAIRE PARTIR LE COUP.

Agir sur la détente, **en maintenant solidement l'arme** dans la position de pointage.



## **PRÉCAUTIONS A PRENDRE**

---

### **AVANT L'EXÉCUTION DU TIR.**

Avec projectile d'exercice ou de guerre, vérifier qu'aucun corps étranger ne se trouve dans la partie intérieure de l'empennage.

### **PENDANT L'EXÉCUTION DU TIR.**

Le personnel en entier doit se trouver masqué et protégé contre les éclats en retour.

Ne jamais tirer une grenade de guerre mise à poste avec ~~force~~ **forcement**. Changer la grenade.

### **APRES LE TIR.**

Tout projectile non éclaté est signalé et détruit suivant les prescriptions réglementaires.

## ENTRETIEN

---

Avant le tir, nettoyer soigneusement l'extrémité du canon du fusil avec un chiffon propre.

WWW.ARMEEETPES.COM

**APPROUVÉ :**  
sous le N° 645 EMFA/G/ARMET  
*Paris, le 28 Février 1952*

**Le Colonel GOURAUD**  
faisant fonction  
de **Sous-Chef d'Etat-Major**  
de l'Armée de Terre  
**M. GOURAUD.**